

## DÉLIBÉRATION CONSEIL MUNICIPAL

Le mercredi 2 juillet deux mille vingt-cinq, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des mariages de la Mairie de Rives-en-Seine, sous la présidence de Monsieur Bastien CORITON, Maire, Conseiller Départemental.

Date de convocation,

26 juin 2025

Date de publication

sur le site internet de la ville

9 juillet 2025

Date de signature,

9 juillet 2025

Nombre de conseillers

En exercice 29

Présents 21

Votants 28

Étaient présents :

Mme Hélène AUBRY, M. Éric BLONDEL, M. Didier BOQUET, Mme Sylvie CHRISTIAENS, M. Bastien CORITON, Mme Annic DESSAUX, M. Thierry DUPRAY, M. Lionel DURAMÉ, Mme Chantal DUTOT, Mme Fanny GENET-LACAILLE, M. Christophe GIRARD, M. Paul GONCALVES, M. Sylvain HEMARD, M. Luc HITTNER, M. Louis Marie LE GAFFRIC, Mme Dominique LEPEME, M. André RIC, Mme Patricia SOUDAIS-MESSAGER, Mme Carol TARAVEL-CONDAT, M. Jacques TERRIAL, M. Alexandre VOIMENT.

Excusés - Ont donné procuration :

Mme Mireille BAUDRY à Mme Carol TARAVEL-CONDAT, M. Christian CAPRON à M. Didier BOQUET, Mme Céline CIVES à Mme Patricia SOUDAIS-MESSAGER, Mme Émilie DUTOT à Mme Chantal DUTOT, M. Dominique GALLIER à M. Bastien CORITON, Mme Steffie HAMEL à M. André RIC, Mme Brigitte MALOT à M. Eric BLONDEL.

Excusé :

M. Simon SAINT-MARTIN.

Monsieur Didier BOQUET a été désigné secrétaire de séance.

DL2025-041	Etudes d'un pan de falaise route de Norville Convention attributive d'une subvention de l'Etat
------------	---

Monsieur le Maire expose :

La commune de Rives-en-Seine présente des falaises crayeuses en bordures de Seine. Ces falaises sujettes à l'érosion, entraînent des chutes de pierres et de blocs susceptibles d'impacter les enjeux situés en pied, notamment les habitations.

Le 12 mai 2021, suite à la mission d'inspection des falaises du Bureau de recherche géologique et minières (BRGM) et à leurs préconisations, la commune s'est engagée auprès des riverains de la route de Norville à les accompagner afin d'engager les études nécessaires au dimensionnement des parades actives ou passives à mettre en œuvre en vue de sécuriser les biens et les personnes ainsi que leur chiffrage.

Après accord du Conseil municipal du 8 novembre 2023, Monsieur le Maire a sollicité les services de l'Etat pour le financement des études d'un pan de falaise route de Norville.

La dépense subventionnable s'élève aujourd'hui à 75 824,02 euros HT, elle comprend la dévégétalisation et une étude de stabilité G2 PRO. Un taux de 50 % des dépenses pourra être pris en charge par l'Etat, soit 37 912,01 euros.

Après avoir exposé ce qui précède,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi organique du 1<sup>er</sup> août 2001 relatives aux lois de finances,

Vu le décret n°2005-29 du 12 janvier 2005 modifiant le décret n°95-1115 du 17 octobre 1995 relatif à l'expropriation des biens exposés à certains risques naturels majeurs menaçant gravement des vies humaines, ainsi qu'au fonds de prévention des risques naturels majeurs,

Vu l'arrêté du 21 août 2018 pris en application de l'article 3 de décret n°2018-514 du 25 juin 2018 relatif aux subventions de l'Etat pour des projets d'investissement,

Vu la délibération du 8 novembre 2023 autorisant Monsieur le Maire à solliciter une demande de subvention de la commune et la complétude du dossier apporté le 30 janvier 2024,

Considérant qu'un pan de falaise en aléa fort a été détecté lors de l'étude du Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM) en 2021 sur le secteur de Villequier, route de Norville,

Considérant qu'une convention avec la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM), service de l'Etat, doit être établie pour fixer les modalités financières et techniques de l'opération,

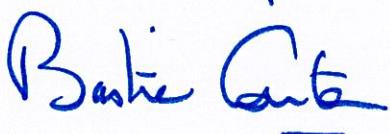
Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- D'approuver les termes de la convention jointe à la présente délibération.
- De l'autoriser, ou l'adjoint compétent, à la signer ainsi que tout document nécessaire à son exécution.

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve les propositions de Monsieur le Maire.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

  
Bastien CORITON



Le secrétaire de séance,

  
Didier BOQUET